

# **Guide de réponse à la victimisation dans la communauté**

Victims of Violence  
340-117 Centrepointe Drive  
Ottawa, ON K2G 5X3

[www.victimsofviolence.on.ca](http://www.victimsofviolence.on.ca)

Le présent guide a été rédigé à l'intention des résidents d'une communauté où un crime violent a eu lieu. Il fournit un bref aperçu des répercussions immédiates sur les membres de la communauté et de comment soutenir les enfants, se présenter au tribunal et demander un dédommagement, aller de l'avant à la suite d'un crime, appuyer les victimes de crime et obtenir l'appui de la communauté après un crime.

## **IMMÉDIATEMENT APRÈS UN CRIME DANS VOTRE COMMUNAUTÉ**

### ***CRAINTES CONCERNANT LA SÉCURITÉ***

Immédiatement après un crime violent, il est normal que vous ayez des craintes concernant votre sécurité et celle des membres de votre famille. Cette peur a une incidence réelle sur votre qualité de vie – surtout dans les cas où aucune arrestation n'a encore été faite. Il arrive souvent qu'une communauté se sente vulnérable après qu'un de ses membres est victimisé et qu'elle se demande pourquoi le crime a eu lieu. Cette situation peut surtout toucher certains groupes de résidents (par exemple, les personnes âgées) qui sont plus susceptibles de rester dans leur maison s'ils se sentent en danger dans la rue. Le sentiment général de sécurité dans sa communauté est souvent réduit à la suite d'un crime.

La police locale et les élus municipaux diffusent souvent de l'information dans les médias sur les risques qui pourraient exister pour le grand public et les mesures prises à la suite d'un crime. Consultez les mises à jour diffusées à la télévision, à la radio et dans les journaux de votre région. Les médias sociaux sont une excellente façon pour les communautés de partager de l'information, mais méfiez-vous des rumeurs. Tenez compte de la source de l'information en vue d'en assurer l'exactitude – par exemple, suivez les mises à jour fournies par les comptes officiels de la police locale.

La perception des menaces est très importante à mesure que vous allez de l'avant à la suite d'une expérience traumatisante. Un tel événement, comme un crime violent, entraîne des répercussions dans toute la communauté en commençant par ceux directement victimisés et allant jusqu'à ceux associés à la victime, puis à l'ensemble de la communauté. Une manière d'assurer votre résilience (et celle de votre communauté) est d'établir des connexions avec d'autres membres de la communauté, soit de façon organisée (par exemple, la création d'un programme de surveillance de quartier), soit en offrant simplement un réseau de soutien composé de personnes qui vivent la même situation.

## **RÉPERCUSSIONS D'ORDRE ÉMOTIF**

Un certain temps après un crime, les craintes concernant votre sécurité personnelle peuvent être atténuées, mais plusieurs facteurs risquent encore de toucher votre communauté. Si vous ou les membres de votre famille ressentent des répercussions d'ordre émotif, des services sont mis à votre disposition dans la plupart des régions. La première place où chercher de l'information est la police locale ou le détachement de la GRC le plus près. Les services d'aide aux victimes peuvent fournir l'aiguillage approprié vers des services d'intervention en situation de crise et à long terme.

La prévisibilité aide à surmonter un traumatisme dans votre communauté – avoir une routine, de la familiarité et des règles; et le contrôle – assurer votre sécurité, influencer le monde environnant et prendre des décisions ou faire des choix. Vous pourriez vouloir participer de façon concrète en assistant à des rencontres communautaires ou en faisant du bénévolat (consultez la section *Appui de la communauté*). Si vous vivez dans une petite communauté ou une région rurale, il se peut qu'un crime dans votre collectivité vous touche tout particulièrement. Vous connaissez probablement la victime ou les membres de sa famille, ce qui n'est pas toujours le cas dans des plus grandes communautés. L'impact d'un crime violent peut être accru dans une petite communauté en raison de la familiarité avec les personnes directement victimisées.

## **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**

De nombreuses retombées économiques peuvent découler d'un crime violent dans votre communauté. Celles-ci peuvent varier selon le lieu du crime. Par exemple, lorsqu'un crime a lieu dans une zone commerciale, les entreprises locales peuvent souffrir si le trafic diminue ou les routines changent. Les clients peuvent éviter un quartier au complet ou à certains moments de la journée (par exemple, après la tombée de la nuit) parce qu'ils craignent la victimisation. Dans les secteurs résidentiels, la valeur de la propriété peut diminuer si des résidents qui se sentent en danger déménagent du quartier. Vous pouvez vous-même ressentir des retombées économiques en raison des changements à votre routine, par exemple, si vous ne vous sentez plus en sécurité de prendre le transport en commun jusqu'à votre lieu de travail et que vous devez vous payer un taxi. Bien qu'il soit moins probable que vous ressentiez des retombées économiques au niveau personnel, tous les membres de la communauté seront touchés par le coût des services sociaux : premiers intervenants, frais médicaux, aide financière et frais continus liés à la justice pénale. (Consultez les sections *Déclarations au nom d'une collectivité* et *Dédommagement* pour obtenir de plus amples renseignements.)

## ***SOUTIEN DES ENFANTS À LA SUITE D'UN CRIME VIOLENT***

Il est important que votre enfant se sente appuyé à la suite d'un crime violent dans votre communauté. En plus du soutien que vous offrez à la maison, plusieurs ressources sont mises à votre disposition. L'école de votre enfant peut offrir un programme spécialisé en réponse à un incident de violence dans votre communauté. Les enseignants et le personnel de l'école offrent du soutien à la suite de n'importe quel événement qui a un impact sur l'expérience scolaire de votre enfant. Même si l'incident n'a pas lieu sur le terrain scolaire, les enfants amènent souvent leurs expériences à l'école ou sympathisent avec leurs camarades de classe touchés par l'incident.

Bien que des programmes pour enfants ne soient pas nécessairement offerts à long terme, les services d'aide aux victimes de votre police locale peuvent fournir une intervention en situation de crise et recommander des services appropriés pour les enfants. Si vous vous inquiétez du bien-être physique ou mental de votre enfant, demandez conseil auprès de son médecin. Ne vous sentez pas que vous devez gérer la situation sans aide.

Voici quelques conseils sur la façon d'aborder un événement traumatique avec les enfants :

### ***Discussions adaptées à leur âge***

Lorsqu'un crime violent a lieu dans votre communauté, il est préférable que votre enfant apprenne la nouvelle de vous. Lorsque possible, vous devriez divulguer l'incident à votre enfant tout de suite, car vous serez alors en mesure de lui transmettre les faits et de donner le ton aux discussions futures. Il est important d'inclure les enfants de tous les âges dans la discussion à la suite d'un crime. Bien qu'il soit souvent présumé que les enfants plus jeunes soient inconscients des événements dans leur communauté, ils pourraient bien être profondément touchés.

Les enfants ont souvent des questions sur la violence qui a eu lieu dans la communauté. Soyez aussi ouvert et honnête que possible. Si vous ne connaissez pas la réponse, rassurez votre enfant que vous tenterez de la trouver et que vous serez disponible pour discuter des préoccupations futures. Les discussions peuvent se poursuivre à mesure que les enfants traitent l'information.

### ***S'inspirer de l'enfant***

Chaque enfant peut réagir différemment à un crime violent dans sa communauté. Il est important de suivre ses indications individuelles et de répondre à ses questions sans fournir trop de détails. Si votre enfant a de la difficulté à exprimer ses sentiments, suggérez d'autres moyens de communication tels que des dessins ou des histoires.

## ***Votre comportement***

Votre enfant vous observera pour voir comment vous réagissez à un événement traumatique. Il est important de rester calme au moment d'en discuter avec votre enfant. Bien que vous puissiez exprimer vos préoccupations ou votre tristesse à l'égard de l'événement qui a eu lieu, votre enfant répondra mieux à une conversation rationnelle au cours de laquelle vous expliquez les faits.

Lors d'une discussion sur un événement traumatique, les enfants se préoccupent souvent de la possibilité que cela leur arrive. C'est le moment de discuter des mesures de sécurité à la maison et dans la communauté afin d'empêcher que ces incidents touchent votre enfant. Par exemple, vous pouvez parler de la police qui mène une enquête approfondie du crime et qui travaille à prévenir les futurs crimes.

Le retour à une routine normale est très important pour vous et votre enfant à la suite d'un événement traumatique. Lorsque possible, il est préférable de reprendre le cours de votre vie. Tel que mentionné ci-dessus, l'école de votre enfant joue un rôle fondamental dans sa routine et son retour à la normale.

## ***Marquer l'événement***

Il existe plusieurs façons de marquer un événement tragique pour les enfants afin qu'ils puissent aller de l'avant. Par exemple, s'il y a un décès, il est important de commémorer la personne. Les enfants pourraient vouloir faire des dessins, raconter des histoires ou rendre hommage à la personne de façon concrète, comme planter un arbre.

## **PRÉSENCE AU TRIBUNAL ET DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT**

### **DÉCLARATIONS AU NOM D'UNE COLLECTIVITÉ**

Lorsqu'une cause est entendue par les tribunaux, en tant que membre de la communauté, vous (ou un autre représentant désigné) pouvez prendre la parole. La *Charte canadienne des droits des victimes* est entrée en vigueur le 23 juillet 2015. Elle précise le droit des victimes de participer au processus de justice pénale, y compris la possibilité de nommer un représentant pour donner une déclaration au nom de la collectivité. Tout comme une déclaration de la victime, la déclaration au nom d'une collectivité permet au juge d'entendre les multiples répercussions d'un crime sur une communauté et d'en tenir compte avant de prononcer une peine d'emprisonnement.

Dans une déclaration au nom d'une collectivité, le représentant décrit les répercussions d'ordre émotif, physique et économique découlant de l'infraction et les craintes pour la sécurité. La *Charte canadienne des droits des victimes* fournit un formulaire standard pour présenter une déclaration au nom d'une collectivité afin d'en assurer l'uniformité dans l'ensemble du pays. Vous pouvez également obtenir une copie du formulaire en communiquant avec la police locale, les services d'aide aux victimes ou le procureur. Le formulaire donne des exemples de ce que votre communauté peut inclure dans sa déclaration.

## ***RÉPERCUSSIONS D'ORDRE ÉMOTIF***

**Décrivez les répercussions d'ordre émotif que l'infraction a eues sur les membres de la communauté.**

Par exemple :

- le mode de vie et les activités des membres de la communauté;
- les relations avec les autres membres de la communauté et ailleurs;
- la capacité à travailler, à fréquenter l'école ou à étudier;
- les sentiments, les émotions et les réactions des membres de la communauté à l'égard de l'infraction;
- le sentiment d'appartenance de la communauté à la région.

## ***RÉPERCUSSIONS D'ORDRE PHYSIQUE***

**Décrivez les répercussions d'ordre physique que l'infraction a eues sur les membres de la communauté.**

Par exemple :

- la capacité des membres de la communauté d'accéder aux services;
- les changements au transport et aux routes pour se rendre à l'école, au travail, au magasinage, etc.

## ***RÉPERCUSSIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE***

**Décrivez les répercussions d'ordre économique que l'infraction a eues sur les membres de la communauté.**

Par exemple :

- la réduction du nombre de visiteurs ou de touristes dans la région;

- la valeur des biens perdus ou endommagés et le coût de réparation ou de remplacement de ceux-ci;
- les coûts ou les pertes qui ne sont pas couverts par l'assurance.

## ***CRAINTES CONCERNANT LA SÉCURITÉ***

**Décrivez toute crainte qu'ont les membres de la communauté pour leur sécurité ou celle de leur famille et de leurs amis.**

Par exemple :

- des préoccupations concernant le contact avec le délinquant.

La possibilité de soumettre une déclaration au nom d'une collectivité est nouvelle et grandement inutilisée dans l'ensemble du pays au moment de la publication du présent guide. Certains exemples de communautés qui ont profité de l'occasion pour soumettre une déclaration sont disponibles.

À la suite d'une fusillade de gang dans son quartier à Hamilton, Melissa Mercuri a donné une déclaration au nom de sa collectivité décrivant la façon dont la violence avait changé la routine quotidienne des membres de la communauté. La déclaration expliquait comment les membres de la communauté ne se sentaient pas en sécurité dans la rue. La présence de gangs tels que Loyalty Ova Money dans la communauté de Mme Mercuri préoccupait de plus en plus les parents car la violence touchait leurs enfants. Une déclaration au nom d'une collectivité a été utilisée dans d'autres affaires mettant en cause des gangs au Canada, y compris une à Surrey dans le cadre de laquelle le maire a soumis une déclaration en collaboration avec le surintendant principal de la GRC. La déclaration au nom de la collectivité décrivait l'augmentation continue de la violence des gangs et les répercussions sur la communauté.

Le Woman Abuse Working Group de Hamilton, représenté par Natasha Dobler, a soumis une déclaration au nom d'une collectivité au moment de la détermination de la peine à la suite de la condamnation pour homicide involontaire coupable de Haiden Suarez Noa. Mme Dobler a décrit les répercussions sur la communauté de Stoney Creek en raison de la violence conjugale. La déclaration au nom de la collectivité a également soulevé des questions sur l'incidence d'un verdict de homicide involontaire coupable dans l'affaire – Mme Dobler a parlé de la possibilité terrifiante que les femmes se sentent dissuadées de déclarer la violence et que les délinquants peuvent échapper à des poursuites pour meurtre.

## **PRÉPARATION D'UNE DÉCLARATION AU NOM D'UNE COLLECTIVITÉ**

Voici une liste des ressources disponibles dans chaque province et territoire à l'égard des déclarations au nom d'une collectivité au moment de la publication du présent guide :

### **Colombie britannique**

Une déclaration au nom d'une collectivité doit être préparé en utilisant le formulaire de déclaration au nom d'une collectivité. Les particuliers peuvent appeler 1-844-660-5343 si elles ont des questions sur la façon de remplir Une déclaration au nom d'une collectivité ou ils peuvent demander à un travailleur de services aux victimes de l'aide. Pour trouver un travailleur de services aux victimes dans votre collectivité, veuillez communiquer avec VictimLinkBC au 1-800-563-0808 (sans frais en Colombie-Britannique).

### **Alberta**

Obtenez de l'aide à préparer la déclaration au nom d'une collectivité auprès de tout service d'aide aux victimes de l'Alberta. Le ministère de la Justice de l'Alberta offre un guide à télécharger sur la soumission d'une déclaration au nom d'une collectivité ainsi qu'un formulaire sur son site Web.

### **Saskatchewan**

En Saskatchewan, il est possible d'obtenir de l'aide avec la soumission d'une déclaration au nom d'une collectivité auprès de tout service de police local ou détachement de la GRC. Le gouvernement de la Saskatchewan offre le formulaire de déclaration au nom d'une collectivité à télécharger depuis son site Web. Le formulaire donne une brève explication de ce qui peut être inclus ainsi que des exemples tirés de la *Charte canadienne des droits des victimes*.

### **Manitoba**

Il est possible de communiquer avec les services d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Manitoba pour obtenir des renseignements sur les déclarations au nom d'une collectivité. Le ministère offre un bref aperçu de la déclaration sur son site Web ainsi qu'un formulaire à télécharger. Les directives pour soumettre une déclaration au nom d'une collectivité et des exemples sont inclus dans le document téléchargé.

### **Ontario**

En Ontario, il est possible d'obtenir de l'aide avec les déclarations au nom d'une collectivité auprès des services d'aide aux victimes de votre communauté. Pour trouver des services, consultez le répertoire des services d'aide aux victimes ou appelez la ligne sans frais de soutien aux victimes au 1-888-579-2888. Aucune information n'est disponible en ligne de la province de l'Ontario sur la soumission d'une déclaration au nom d'une collectivité.



### **Québec**

Si vous avez des questions sur la soumission d'une déclaration au nom d'une collectivité, communiquez avec le ministère de la Justice du Québec par téléphone au 1-866-536-5140 ou par courriel à [informations@justice.gouv.qc.ca](mailto:informations@justice.gouv.qc.ca). Son site Web offre de l'[information](#) sur la soumission d'une déclaration au nom d'une collectivité et un [formulaire](#) à télécharger qui comprend des directives.

### **Nouveau-Brunswick**

Le programme des services d'aide aux victimes du Nouveau-Brunswick peut fournir de plus amples renseignements à ceux qui désirent soumettre une déclaration au nom d'une collectivité. Il est possible de communiquer avec un coordonnateur des services d'aide aux victimes à n'importe quel [bureau régional](#). Aucune information n'est disponible en ligne sur la soumission d'une déclaration au nom d'une collectivité.

### **Île-du-Prince-Édouard**

Le ministère de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard et la Sécurité publique offrent de l'aide dans leurs [bureaux](#) de services aux victimes à Charlottetown et à Summerside à l'intention des membres de la communauté qui désirent soumettre une déclaration.

### **Nouvelle-Écosse**

Il est possible d'obtenir de l'aide pour soumettre une déclaration au nom d'une collectivité auprès d'un agent des services aux victimes à n'importe quel [bureau](#) régional en Nouvelle-Écosse.

### **Terre-Neuve-et-Labrador**

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide pour soumettre une déclaration au nom d'une collectivité, communiquez avec un coordonnateur des services aux victimes à n'importe quel [bureau régional](#). Le ministère de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador et la Sécurité publique offrent des [directives](#) et un [formulaire](#) à télécharger depuis leur site Web pour soumettre une déclaration au nom d'une collectivité.

### **Yukon**

Il est possible d'obtenir des renseignements sur la soumission d'une déclaration au nom d'une collectivité auprès de n'importe quel [bureau régional](#) des services d'aide aux victimes au Yukon.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Le site Web des Territoires du Nord-Ouest offre un [formulaire](#) de déclaration au nom d'une collectivité à télécharger. Celui-ci contient des directives sur la soumission d'une déclaration. Pour obtenir de l'aide ou de plus amples renseignements, appelez le 867-873-7002 aux fins d'aiguillage (les appels à frais virés sont acceptés).

### **Nunavut**

Aucune information spécifique sur la présentation d'un CIS est disponible.

## **DÉDOMMAGEMENT**

En plus de soumettre une déclaration au nom d'une collectivité, si vous ressentez des retombées économiques à la suite de l'infraction, vous pouvez demander un dédommagement pour des dépenses telles que le remplacement de la propriété endommagée. Les membres de la communauté peuvent soumettre un formulaire pour demander au tribunal d'ordonner au délinquant de payer les coûts des pertes financières à la suite du crime. Le tribunal décidera combien d'argent le délinquant devra vous payer selon le montant de la perte financière que vous démontrez a été causée par le crime. Afin de fournir de l'information exacte au tribunal, vous devriez commencer à documenter vos pertes financières dès que possible à la suite du crime. La demande de dédommagement est soumise au moment de la détermination de la peine, comme c'est le cas de la déclaration au nom d'une collectivité.

## **ALLER DE L'AVANT À LA SUITE D'UN CRIME VIOLENT**

Bien que vous ne soyez peut-être pas directement victimisé, vous êtes tout de même touché par un crime violent dans votre communauté. Il est important d'aborder les répercussions de manière appropriée. Tel que mentionné plus haut, le retour à votre routine normale est une étape cruciale à la suite d'un événement traumatique. Prenez soin de votre santé en vous assurant de dormir suffisamment, de manger des repas réguliers et de faire de l'exercice modéré. Faites en sorte que vous ayez un réseau de soutien en place tel qu'un ami avec qui parler de vos sentiments. Rappelez-vous qu'il est normal de vous sentir mal à l'aise après un événement traumatique.

Tel que mentionné dans la section *Craintes concernant la sécurité*, vous et votre communauté sont davantage résilients lorsque vous êtes connectés, soit dans un contexte formel ou informel. Certains résidents de communautés touchées par un crime violent trouvent que les discussions en groupe et les rencontres publiques sont très utiles, tandis que d'autres trouvent que celles-ci déclenchent des émotions négatives. Beaucoup de membres de la communauté répondent le mieux à la socialisation et au partage d'expériences avec leurs voisins dans un contexte informel tel qu'autour d'un café ou d'un repas. Vos expériences antérieures peuvent avoir une incidence sur la façon dont vous gérez les traumatismes. Si vous avez déjà été personnellement victimisé, il se peut que vous réagissiez différemment à un crime violent dans votre communauté que quelqu'un qui n'a jamais été directement victimisé. Demandez du soutien si vous en avez besoin.

## **SOUTIEN DES VICTIMES D'UN CRIME VIOLENT**

Rappelez-vous que chaque victime et survivant est digne de soutien et de sympathie. Ne jugez pas les personnes en fonction de leur style de vie ou des circonstances du crime – PERSONNE

ne mérite d'être victimisé. Les victimes se blâment souvent elles-mêmes pour le crime – il est important de ne pas renforcer cette idée. Le soutien des victimes à long terme est souvent oublié par leurs amis et connaissances. Dans les jours et les semaines qui suivent immédiatement un crime, il y a un immense soutien, mais ceci prend souvent rapidement fin. Les victimes ont besoin de soutien continu à mesure qu'elles vont de l'avant.

## **SOUTIEN ÉMOTIONNEL**

Le soutien émotionnel offert à ceux qui ont été directement touchés par un crime est une contribution importante de l'ensemble de la communauté. Dans certains cas, des étrangers ou des connaissances sont mieux en mesure d'offrir du soutien émotionnel aux victimes que ceux qui leur sont les plus proches. La famille et les amis d'une victime sont également profondément touchés par une tragédie et il est donc possible qu'ils ne soient pas en mesure de mettre de côté leur propre deuil ou colère. Comme il est important pour vous de retourner à une routine normale, il est également essentiel pour les victimes de faire pareil. Le retour à une routine et de l'aide appropriée à la suite d'un crime sont indispensables afin de réduire la détresse à long terme chez les victimes.

Les victimes de crimes violents peuvent éprouver un large éventail d'émotions, qui changent souvent d'une journée à l'autre. Les émotions les plus courantes sont : sentiment de vide, insensibilité, deuil, choc/incrédulité, honte, culpabilité ou auto-accusation. Les victimes peuvent aussi éprouver des sentiments d'impuissance, de panique, de fatigue, de dépression, et de détachement ou de séparation des autres. Les victimes sont couramment en colère et la dirigent contre leur famille et leurs amis. Il est donc important de demeurer patient et de comprendre que la colère n'est pas réellement contre vous.

Bien que toutes les victimes ne développent pas le trouble de stress post-traumatique (ESPT), elles peuvent être à risque. Les personnes qui souffrent de l'ESPT peuvent :

1. revivre de façon récurrente et intrusive l'événement traumatique par l'entremise de rêves ou de « flashbacks »;
2. vouloir éviter les endroits ou les événements qui servent de rappel du traumatisme;
3. éprouver des sentiments continus d'éveil accru, tel que la vigilance constante ou une réaction de sursaut exagérée pendant une période d'un mois ou plus.

Si vous remarquez ces effets chez une personne à la suite d'un traumatisme, elle souffre peut-être de l'ESPT. Dans un tel cas, il est avantageux pour elle d'obtenir de l'aide auprès d'un professionnel de la santé mentale afin de gérer ce trouble.

## **HOMICIDE**

Les survivants de victimes d'homicide composent avec une forme unique de perte qui n'est pas comparable à une mort accidentelle ou naturelle. Cette perte est différente car les survivants doivent traiter la mort subite et violente de leur proche ainsi que gérer le processus de justice pénale qui en découle. Au moment d'offrir du soutien aux survivants de victimes d'homicide, il est important d'être sensible à leurs circonstances en évitant de dire « il/elle est dans un endroit meilleur », « je sais ce que vous ressentez », etc. Bien qu'ils soient bien intentionnés, ces énoncés dérangent souvent les proches et les font sentir encore pire. Choisissez plutôt des messages de soutien tels que « je suis ici si vous avez besoin de moi ».

## **AGRESSION/ABUS SEXUELS**

Une réponse appropriée aux victimes d'une agression ou d'un abus sexuel peut être particulièrement difficile, mais il existe plusieurs façons d'appuyer ces personnes. Il est important de les rassurer que vous êtes désolé de ce qui leur est arrivé, que vous êtes prêt à aider et que vous ne les blâmez pas pour l'attaque.

Il n'est jamais approprié de blâmer une personne pour sa victimisation ou de minimiser son expérience. Il est essentiel d'offrir un soutien sans montrer de la pitié envers la personne ou la contrôler. Ne demandez pas de détails mais prêtez plutôt une oreille attentive. Ne formulez pas des hypothèses sur les besoins d'une personne (par exemple, certaines personnes ne voudront pas être touchées tandis que d'autres aimeront un câlin réconfortant).

## **APPUI DE LA COMMUNAUTÉ APRÈS UN CRIME VIOLENT**

Pour être efficaces, les mesures prises par votre communauté doivent être planifiées et organisées. Si vous participez à des activités à la suite d'un crime violent dans votre communauté, rappelez-vous d'établir les objectifs de celles-ci, de définir et d'utiliser vos ressources de façon efficace, et de surveiller le succès et les progrès des activités au fil du temps.

## **COLLECTES DE FONDS**

Lorsqu'un événement tragique touche un membre de votre communauté, une réponse commune est d'organiser une collecte de fonds ou de donner des biens pour l'aider. Il est important d'être sensible aux besoins et aux désirs des victimes et de leur famille. Ce ne sont pas toutes les personnes qui sont ouvertes à recevoir des dons à la suite d'un crime violent. Afin d'éviter de déranger les victimes, il est suggéré de consulter un membre de la famille élargie ou un ami de la

famille avant de procéder. Dans l'éventualité d'un décès, le salon funéraire qui organise les funérailles pourrait avoir de l'information sur une œuvre de bienfaisance privilégiée à laquelle diriger les dons commémoratifs.

Le financement participatif est devenu un outil populaire pour permettre aux membres de la communauté d'appuyer les victimes de crime. Ce type de collecte de fonds a des limites car il n'est pas accessible à tous et peut mener à des activités frauduleuses. Une autre façon d'aider est d'établir un fonds fiduciaire par l'entremise d'une institution financière locale qui recevra les dons au nom des victimes.

Si vous faites partie d'un groupe qui organise une collecte de fonds officielle telle qu'un concert-bénéfice ou un tirage, les entreprises de la région pourraient offrir des biens ou des services afin d'appuyer la cause. De nombreux clubs philanthropiques ou organismes communautaires pourraient vous offrir de l'espace gratuitement ou pour une somme modique.

## ***DÉFENSE DES DROITS***

Les membres de la communauté pourraient se retrouver dans le rôle de défenseurs des droits en réponse à un crime violent dans leur communauté. Ce rôle peut prendre plusieurs formes, notamment faire du lobbying pour obtenir des modifications législatives, circuler des pétitions ou s'exprimer aux rencontres communautaires. Le réseautage avec d'autres personnes et communautés qui ont participé à des activités semblables est une excellente façon de déterminer les meilleures solutions.

## **CONCLUSION**

Votre rétablissement, ainsi que celui de votre famille et de votre communauté, à la suite d'un crime violent peut être un long processus très stressant. De nombreuses ressources sont disponibles pour vous aider en cours de route – il suffit de demander! Les fournisseurs de services d'aide aux victimes dans votre communauté sont là pour vous aider et acheminer vos demandes. Il est important de prendre soin de vous d'abord pour que vous soyez mieux en mesure de participer au rétablissement de votre communauté. Nous espérons que le présent guide vous est utile dans l'appui de votre rétablissement émotionnel et qu'il vous encourage à participer au processus de justice pénale et à la reprise de l'ensemble de la communauté.

## AUTRES RESSOURCES UTILES

Le Child Mind Institute offre une vaste gamme de documents sur le traumatisme et le deuil chez les enfants. [en anglais seulement]: <http://childmind.org/topics/concerns/trauma-and-grief/>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les circonstances uniques des survivants des victimes d'homicide, consultez notre publication A Survivor's Guide to Homicide and Grieving. [en anglais seulement]: <http://www.victimsofviolence.on.ca/victim-information-library/a-survivors-guide-to-homicide-and-grieving>

Les membres de la famille et les amis de victimes d'agression et d'abus sexuels peuvent consulter le site Web de Pandora's Project pour obtenir des conseils. [en anglais seulement]: <http://www.pandys.org/articles/tipsforfriends.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le soutien des victimes de crimes violents, consultez notre publication A Guide to Providing Support and Assistance to Victims. [en anglais seulement]: <http://www.victimsofviolence.on.ca/victim-information-library/a-guide-to-providing-support-and-assistance-to-victims/>

La page Community Action du National Center for Victims of Crime offre des conseils sur l'action communautaire. [en anglais seulement]: <https://www.victimsofcrime.org/help-for-crime-victims/get-help-bulletins-for-crime-victims/community-and-victimization>

Nous reconnaissons avec gratitude l'appui financier offert par le Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice

